



Revue de presse



Mardi 26 Novembre 2024



Loi de Finances 2025 : Laaziz Faïd insiste sur les textes d'applications



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé au siège du ministère, une réunion de coordination avec les directeurs généraux du ministère et les responsables des structures centrales.

Lors de cette réunion, deux axes principaux à l'ordre du jour ont été abordés, à savoir les textes d'application des mesures de la Loi de Finances 2025, et le suivi de la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de performance (COP) de la Direction générale des douanes.



Finances : L'Ordre National des Experts-Comptables d'Algérie rejoint la Fédération Internationale des Comptables

L'Ordre National des Experts-Comptables d'Algérie a annoncé ce lundi dans un communiqué son adhésion officielle à la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), une organisation mondiale qui regroupe les corps professionnels de comptabilité de plus de 130 pays. Cette adhésion, obtenue après un processus rigoureux, marque une avancée historique pour la profession comptable en Algérie.

L'intégration de l'Algérie à l'IFAC est une reconnaissance internationale de la qualité et des standards professionnels auxquels adhèrent les experts-comptables algériens. Elle ouvre de nouvelles perspectives pour renforcer la transparence, la gouvernance et la compétitivité économique du pays. Cette avancée a été célébrée en marge de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle, de l'Ordre, le 21 novembre 2024 à l'hôtel El Aurassi, Alger.



Finabi Conseil : Plaidoyer pour un système bancaire coopératif

L'ancrage juridique inhérent aux coopératives d'épargne et de crédit a été défini via la loi 07-01 et les deux règlements 2008-02/03 de la Banque d'Algérie. Ces dernières, précise Chabane Assad, fondateur du cabinet Finabi Conseil, «sont des institutions financières à but non lucratif qui appartiennent à ses membres dont le capital minimal est de 500 millions de dinars est dont le nombre minimal d'adhérents est de 100 personnes. Elles sont gérées selon des principes mutualistes.

Elles ont pour but d'encourager l'épargne et d'utiliser des fonds mis en commun par ses membres pour leur accorder des prêts et leur fournir des services financiers ».

Faïd exige l'achèvement de la préparation des textes d'application

Garantir une mise en œuvre complète et efficace des mesures de la loi de finances 2025



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présidé, dimanche, une réunion de coordination avec les directeurs généraux du ministère et les responsables des structures centrales, au cours de laquelle deux points principaux ont été abordés, à savoir les textes d'application des mesures de la loi de finances pour l'année 2025 et le suivi de la mise en œuvre des contrats d'objectifs et de performance (COP) de la Direction générale des Douanes (DGD), indique un communiqué du ministère.

Vers de nouvelles perspectives pour renforcer la transparence et la compétitivité économique

L'Algérie rejoint officiellement la Fédération internationale des comptables

L'Ordre national des experts-comptables (Onec) d'Algérie a annoncé, ce lundi, via un communiqué, son adhésion officielle à la Fédération internationale des comptables (IFAC), une organisation mondiale qui regroupe les corps professionnels de comptabilité de plus de 130 pays.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

L'Ordre national des experts comptables adhère à la Fédération internationale des comptables

L'Ordre national des experts comptables (ONEC) a annoncé lundi son adhésion à la Fédération internationale des Comptables (IFAC), une organisation mondiale qui regroupe les corps professionnels de comptabilité de plus de 130 pays, ce qui permettra d'accéder à des opportunités de collaboration et de développement professionnel au sein d'un réseau mondial.

"Cette adhésion, obtenue après un processus rigoureux, marque une avancée historique pour la profession comptable en Algérie. L'intégration de l'Algérie à l'IFAC est une reconnaissance internationale de la qualité et des standards professionnels auxquels adhèrent les experts comptables algériens", souligne l'organisation professionnelle dans un communiqué, notant que cela ouvre de "nouvelles perspectives pour renforcer la transparence, la gouvernance et la compétitivité économique du pays".



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Conseil des ministres : les instructions du président de la République placent les besoins des citoyens en tête des priorités

Les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, données dimanche en Conseil des ministres, le premier à se tenir après le dernier remaniement du Gouvernement, mettent en avant la priorité absolue accordée par le président de la République aux besoins socioéconomiques du citoyen dans son programme présidentiel pour son second mandat, selon Mourad Kouachi, économiste et enseignant universitaire.



L'Algérie s'impose sur la scène comptable mondiale : l'Ordre National des Experts-Comptables intègre l'IFAC

L'Ordre National des Experts-Comptables d'Algérie a officiellement rejoint la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), marquant une avancée majeure pour la profession comptable dans le pays. Cette annonce a été faite ce lundi, à travers un communiqué, et couronne un processus d'adhésion rigoureux.

L'intégration à l'IFAC, une organisation qui regroupe plus de 180 corps professionnels de comptabilité dans plus de 130 pays, représente une reconnaissance internationale des standards élevés et du professionnalisme des experts-comptables algériens. Ce jalon historique a été célébré lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Ordre, tenue le 21 novembre 2024 à l'hôtel El Aurassi d'Alger, suivie d'une réception en soirée pour marquer cet événement significatif.



Limitation de la déclaration de devises à 7 500 euros par an

L'impact d'une décision

La lutte contre les circuits de l'informel et la fuite des devises se présente comme une condition incontournable.

En réponse à la solution inextricable engendrée par le marché noir des devises, et son impact sur l'économie nationale et la stabilité de la monnaie, l'État a récemment mis en place une limitation claire et fixe des montants de devises autorisés à sortir du territoire national. Désormais, les voyageurs auront le droit à un maximum de 7500 euros par an, et non pas à chaque voyage comme cela était le cas jusque-là. Les préjudices financiers et la désorganisation du marché de la consommation ont considérablement contribué au développement des circuits parallèles de circulation de la devise ce qui a aggravé les pertes de la valeur de la monnaie nationale.

Importation de véhicules de moins de 3 ans

47 députés saisissent la Cour constitutionnelle

La saisine porte, notamment, sur l'autorisation des membres de la diaspora à importer les voitures de moins de 3 ans.

Après le Premier ministre, le président du Conseil de la nation, un groupe de 47 députés a saisi mercredi dernier la Cour constitutionnelle au sujet de certaines dispositions de la loi de finances 2025, notamment l'article 203 dudit texte.

La saisine est faite conformément à l'article 193 de la Constitution de 2020, qui stipule que «la Cour constitutionnelle saisie par le président de la République, le président du Conseil de la nation, le président de l'APN ou par le Premier ministre, peut être également saisie par 40 députés ou 25 membres du Conseil de la nation». Saisie avant la signature du PLF 2025, la Cour constitutionnelle n'a pas encore statué. La saisine portait sur l'autorisation des Algériens résidents à l'étranger d'importer des voitures de moins de trois ans.

Un message sans équivoque

Abdelmadjid Tebboune sait très bien que ses engagements ne pourraient se concrétiser sur le terrain sans une transparence totale.

La loi au-dessus de tous! Sous l'impulsion du président Tebboune, l'Algérie a entamé une transformation radicale de son système judiciaire. Pour lui, il s'agit d'un des piliers fondamentaux de la nouvelle Algérie qu'il aspire à bâtir.

Dès son arrivée au pouvoir en 2019, il a hérité d'un pays où la corruption avait gangrené les institutions et où la justice, instrumentalisée par des réseaux d'intérêts, était loin de garantir l'équité pour tous. C'est un fait que le président n'a cessé de dénoncer, rappelant qu'«une période passée» avait permis à la «bande» et à ses relais de dicter leur loi. La «Issaba» a étouffé toute velléité d'intégrité au sein de l'administration.



Des plans sectoriels exigés pour une mise en œuvre rapide : Tebboune lance l'action gouvernementale

Présidant une réunion du Conseil des ministres hier, le président Tebboune a ordonné aux membres du gouvernement de préparer des plans d'action sectoriels, qui seront d'abord soumis au Conseil du gouvernement, avant d'être examinés par le Conseil des ministres, dans le but de «lancer leur mise en œuvre sur le terrain dans les plus brefs délais». Ces instructions interviennent dans le cadre du premier Conseil des ministres depuis la nomination du nouveau gouvernement, marqué par le maintien de 14 ministres et l'arrivée de nouveaux responsables, qui devront développer des approches novatrices et bien plus efficaces pour atteindre les objectifs fixés par le chef de l'Etat.



Bien-être des citoyens – Rigueur – Promptitude... Les premières orientations du Président

La première réunion du Conseil des ministres du nouveau gouvernement s'est déroulée hier dans une ambiance de rentrée des classes, avec un Exécutif remanié qui endosse le programme du second mandat du Président, mais les termes du contrat ont changé.

La réunion du Conseil du gouvernement a été consacrée principalement aux orientations et instructions du président de la République aux membres du nouveau gouvernement. Avec comme maîtres-mots, l'intérêt du citoyen et la diligence dans les réponses à ses préoccupations. Le président de la République a évoqué à cette occasion ses engagements électoraux : des «promesses» chiffrées avec échéancier, pour utiliser un terme usité en fiscalité. Emploi, salaires, industrie, agriculture, retraites, infrastructures, eau, gaz et électricité... un gigantesque chantier dont hérite le gouvernement Larbaoui II.



Retour sur le Conseil des ministres, Mise en œuvre du programme présidentiel : La machine gouvernementale se met en branle

Il n'y a pas de temps à perdre. Le président de la République l'a clairement signifié à sa nouvelle équipe gouvernementale qu'il a réunie dimanche dernier en Conseil des ministres.

L'Exécutif, nouvellement installé, doit impérativement se mettre au travail pour produire des résultats à la hauteur des objectifs qui lui sont assignés. Si le défi est d'imprimer un rythme supérieur à l'action gouvernementale pour mener à bien les grands chantiers du second mandat, l'urgence pour les ministres, anciens et nouveaux, est de concocter rapidement des plans de travail par secteur d'activité, lesquels seront soumis au Conseil du gouvernement puis au Conseil des ministres avant leur mise en œuvre sur le terrain.



Le gouvernement sommé de concrétiser les engagements de Tebboune

Le gouvernement sommé de concrétiser les engagements de Tebboune devra répondre aux attentes des citoyens.

Lors de la 1^{ère} réunion du Conseil des ministres, après le remaniement gouvernemental, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a insisté sur l'application intégrale de son programme, soulignant l'importance d'une action rapide, rigoureuse et efficace pour répondre aux attentes des citoyens. Dans cette optique, le chef de l'État a exhorté le gouvernement à élaborer des plans d'action sectoriels clairs à exécuter dans les délais requis.



Les prix du pétrole se stabilisent autour des 75 dollars

Les prix du pétrole se stabilisent autour des 75 dollars. Le pétrole sous pression à l'approche de la réunion de l'Opep+.

Les cours du pétrole enregistraient une légère baisse ce lundi, les investisseurs s'inquiétant d'un éventuel excédent d'offre tout en attendant la réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés (Opep+) prévue pour dimanche prochain. Cette réunion intervient dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes.

انضمام المصنف الوطني للخبراء المحاسبين بالجزائر إلى الاتحاد الدولي للمحاسبين

أعلن المصنف الوطني للخبراء المحاسبين بالجزائر، اليوم الاثنين في بيان له، عن انضمامه رسميا إلى الاتحاد الدولي للمحاسبين (IFAC) الذي يجمع الهيئات المهنية للمحاسبين في أكثر من 130 دولة.

وسيمكن انضمام الجزائر إلى هذه المنظمة العالمية، التي تعمل على تعزيز المعايير المهنية العالية ودعم تطوير الهيئات المهنية للمحاسبة والعمل لصالح المصلحة العامة، الخبراء المحاسبين الجزائريين من "الوصول إلى فرص للتكوين والتعاون والتطوير المهني داخل شبكة عالمية"، فضلا عن "تعزيز قدرة المحاسبة على تلبية متطلبات الأطراف المعنية في مجال الشفافية المالية والاستدامة الاقتصادية"، حسب البيان ذاته.



مسؤول بوزارة المالية: قانون المالية أطرناه ليكون متوافقا مع الـ03 سنوات المقبلة

أكد مدير السياسات المالية في وزارة المالية، خالد دحماني، عن اتباع منهجية دقيقة في اعداد قانون المالية لسنة 2025، بحيث يكون متوافقا مع السنوات الثلاث القادمة، وذلك من خلال اعتماد للنفط بـ 60 دولار و 70 دولار للمجمعات الصناعية الكبرى.

وفي حديث لـ"الشروق نيوز" أبرز خالد دحماني، الايجابيات التي شملت هذا القانون، حيث تمّ تخصيص 3000 مليار دينار لفائدة البرامج الاستثمارية المزمع تنفيذها خلال السنة المقبلة، من بينها تخصيص 12 مليار دج لفائدة المستشفى الجزائري القطري الألماني.

تراجع لافت في اليورو وارتفاع في سعر الدولار الأمريكي

تسقيف إخراج العملة الصعبة يهزّ "سوق السكوار"

تراجع سعر صرف العملة الأوروبية الموحدة اليورو مقابل الدينار في السوق الموازية (السكوار)، بشكل لافت وسريع مباشرة عقب ترسيم إجراء تسقيف المبالغ المرخص بإخراجها من طرف المسافرين المقيمين وغير المقيمين، وتقييدها عند 7500 يورو مرة واحدة في السنة مع استظهار وثيقة سحبها من البنك، في حين ارتفع سعر صرف الدولار الأمريكي.

في هذا السياق، أفاد تجار يمتهنون صرف العملات الأجنبية المختلفة مقابل الدينار بسوق بور سعيد لـ"الشروق"، أن ملامح بداية تراجع العملة الأوروبية الموحدة مقابل الدينار ظهرت مساء الخميس الماضي (21 نوفمبر) عقب انتشار خبر قرار بنك الجزائر تسقيف إخراج "الدوفيز" من طرف المسافرين عند 7500 يورو أو ما يعادلها مرة واحدة فقط في السنة.

لوضعها حاجيات المواطن أولوية الأولويات... الخبير كواشي:

مدلول اقتصادي واجتماعي هام لتعليمات رئيس الجمهورية

تبرز التعليمات التي أسداها رئيس الجمهورية، عبد المجيد تبون، الأحد خلال مجلس الوزراء، وهو أول مجلس وزراء يعقد بعد التعديل الوزاري الأخير، الأولوية القصوى التي يوليها رئيس الجمهورية للحاجيات الاقتصادية والاجتماعية للمواطن في برنامج الرئاسي للعهد الرئاسية الثانية، حسب الخبير الاقتصادي والأستاذ الجامعي، مراد كواشي.

ويرى كواشي أن هذه التعليمات "تحمل مدلولاً اقتصادياً واجتماعياً هاماً، يتمثل في أهمية الفعالية والنجاعة في تنفيذ البرامج وتحقيق الأهداف المسطرة في آجالها المحددة، وهو ما يدل على أن خدمة المواطن في صلب اهتمامات رئيس الجمهورية."

وأوضح المتحدث أن الإسراع في تنفيذ برنامج رئيس الجمهورية "الذي رفع سقف الطموحات عالياً"، سينعكس بشكل إيجابي ومباشر على حياة المواطنين، خاصة أن هذا البرنامج يهدف لخلق 450 ألف منصب شغل جديد وإنجاز مليوني وحدة سكنية، ومواصلة تعزيز البنية التحتية من طرقات ومطارات وموانئ ومدارس وجامعات جديدة.

تعليمات رئيس الجمهورية تضع حاجيات المواطن أولوية الأولويات.. كواشي:

الرئيس تبون رفع سقف الطموحات عاليا لصالح المواطن

يرى الخبير الاقتصادي والأستاذ الجامعي، البروفيسور مراد كواشي، أن التوجيهات التي أسداها رئيس الجمهورية، السيد عبد المجيد تبون، للحكومة أول أمس، تحمل مدلولاً اقتصادياً واجتماعياً هاماً، يتمثل في أهمية الفعالية والنجاحة في تنفيذ البرامج وتحقيق الأهداف المسطرة في آجالها المحددة، وهو ما يدل على أن خدمة المواطن في صلب اهتمامات رئيس الجمهورية.

وأوضح المتحدث، أن الإسراع في تنفيذ برنامج رئيس الجمهورية، الذي رفع سقف الطموحات عاليا سينعكس بشكل إيجابي ومباشر على حياة المواطنين، خاصة وأن هذا البرنامج يهدف لخلق 450 ألف منصب شغل جديد وإنجاز مليوني وحدة سكنية، ومواصلة تعزيز البنية التحتية من طرقات ومطارات وموانئ ومدارس وجامعات جديدة. كما يرى الخبير، أن مخططات العمل القطاعية التي أمر رئيس الجمهورية، أمس، بعرضها أمام اجتماع الحكومة ثم مجلس الوزراء للشروع بالسرعة القصوى في تنفيذها ميدانياً، سيكون لها أثر إيجابي على مستوى معيشة المواطنين خاصة وأن الأمر يتعلق ببرامج قطاعية مصممة بعناية وفقاً لرؤية واضحة ومحددة ودقيقة لرئيس الجمهورية.

أكد أن توجيهاته للوزراء تعكس حرصه على تنفيذ التزاماته كاملة.. بوحرب لـ"المساء":

أولوية الرئيس تبون راحة المواطن وتوفير حاجياته

□ خلق مشاريع وتوفير مناصب شغل ضمن السياسات القطاعية □ إرادة سياسية قوية لتحقيق قفزة اقتصادية والحفاظ على القدرة الشرائية

يرى الخبير في الاقتصاد حكيم بوحرب، أن إلحاح رئيس الجمهورية، على ضرورة انتهاز السرعة القصوى في تجسيد المشاريع التنموية يعكس حرصه الشديد على تنفيذ الالتزامات التي تعهد بها أمام الشعب في مجال تحقيق الأمن الغذائي، والحفاظ على القدرة الشرائية وخلق مناصب الشغل، من خلال تجسيد برامج تنموية قادرة على امتصاص البطالة وتحقيق الاكتفاء الذاتي وغيرها من المشاريع.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Nadir Larbaoui se rendra-t-il au Parlement ?

Le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, peut demander à l'Assemblée populaire nationale (APN) un vote de confiance.

Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, passera-t-il devant le Parlement ? La Constitution l'oblige, en tout cas, installé à la tête du gouvernement le 11 novembre 2023. L'homme a (si) été reconduit dans ses fonctions une année plus tard, soit le 8 novembre 2024, à l'issue d'un remaniement ministériel. Il est, en tout cas, attendu sur plusieurs chantiers, dont la présentation de sa déclaration de politique générale – une sorte de bilan d'une année de son gouvernement – devant les deux Chambres du Parlement. L'article 111 de la Loi fondamentale oblige, effectivement, «le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, à présenter annuellement à l'Assemblée populaire nationale (APN) une déclaration de politique générale». «La déclaration de politique générale dure deux fois à un débat sur l'action du gouvernement, notamment ses politiques et ses priorités.» Ce débat peut s'achever par une résolution. Il peut également donner lieu au dépôt d'une motion de censure par les parlementaires, comme le stipulent les articles 161 et 162 de la Constitution. Le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas,



Nadir Larbaoui, Premier ministre

peut demander à l'APN un vote de confiance. Si la motion de confiance n'est pas votée, le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, présente la démission du gouvernement. Dans ce cas, le président de la République peut, avant l'acceptation de la démission, faire usage des dispositions de l'article 151 ci-dessous. «Le

Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, peut également présenter au Conseil de la nation une déclaration de politique générale», précise la même disposition. Alors que le Premier ministre n'a rien communiqué sur cette question, dans les coulisses de l'Assemblée, les députés en parlent. Selon eux, le

Premier ministre est dans l'obligation de présenter son bilan avant la fin de l'année. Toujours selon les députés, la présentation de la déclaration de politique générale est une disposition constitutionnelle que l'Exécutif doit honorer. C'est ce que pense Ahmed Sadok, chef du groupe parlementaire du Mouvement pour la société et la paix (MSP). Selon lui, «la Constitution est claire à ce sujet. Cette procédure doit intervenir par respect aux principes constitutionnels et pour permettre au Parlement d'exercer ses prérogatives de contrôle de l'action de l'Exécutif». Le Premier ministre, rappelle Sadok, est tenu de présenter «le plan d'action de son gouvernement et sa déclaration de politique générale devant le Parlement». «Pour ce qui est du plan d'action du gouvernement, il a été présenté en octobre 2023. Le délai pour la présentation de la déclaration de politique générale du gouvernement est aujourd'hui dépassé», dit-il. Et d'ajouter: «S'il veut se conformer à la loi, en l'occurrence la Constitution et le texte régissant la relation entre le Parlement et le gouvernement, le Premier ministre doit présenter sa déclaration de politique générale devant

le Parlement», insiste-t-il, recommandant au passage que l'échéance «ne soit renvoyée d'un ou deux mois». D'aucuns pensent que la présentation de la déclaration de politique générale est un élément central dans l'exercice du contrôle de l'Exécutif par le Parlement. Mais, si on considère que le remaniement du 8 novembre dernier a donné naissance à un nouveau gouvernement, Nadir Larbaoui doit, dans ce cas, présenter le plan d'action du gouvernement. «Le Premier ministre doit le présenter. Car il s'agit d'un nouveau mandat présidentiel et l'Exécutif doit définir sa stratégie pour les cinq années à venir», explique l'élu du MSP. A cet effet, et en attendant l'élaboration de ce plan d'action, le président de la République a appelé, avant-hier, les membres de l'Exécutif à une exécution rigoureuse et sans compromis des politiques publiques, soulignant que les résultats attendus doivent être à la hauteur des attentes populaires. Il a rappelé aux ministres l'importance de tenir les engagements pris envers le peuple et de mettre en œuvre intégralement et fidèlement son programme présidentiel.

Nabila Amir

IMPORTATION DE VÉHICULES DE MOINS DE 3 ANS

47 députés saisissent la Cour constitutionnelle

Les Algériens à l'étranger vont-ils finalement être autorisés à importer des véhicules de moins de trois ans ? La question sera tranchée par la Cour constitutionnelle. Mercredi dernier, 47 députés ont saisi cette institution pour se pencher sur ce dossier. Il est à rappeler que la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a rejeté l'amendement introduit par des députés à l'article 203 du projet de loi de finances 2025 et portant sur l'autorisation des membres de la diaspora algérienne à importer des voitures de moins de trois ans. Pour justifier sa décision, la commission s'est appuyée sur deux conventions internationales ratifiées par l'Algérie. La proposition des députés «est en contradiction avec les conventions internationales pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (la Convention de Kyoto)», ratifiée par l'Algérie par le décret présidentiel n°2000-447 du 23 décembre 2000. Cette convention prévoit, dans le chapitre

● Pour justifier sa décision, la commission s'est appuyée sur deux conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

1, article 32, que «les non-résidents sont autorisés de l'admission temporaire de leurs propres moyens de transports», précise-t-on dans le rapport complémentaire sur le PLF-2025. Aussi, elle est en contradiction avec la Convention internationale d'Istanbul sur l'admission temporaire, ratifiée par l'Algérie par le décret présidentiel n°08-03 du 12 janvier 1998. Selon toujours la commission, cette Convention prévoit qu'un «moyen de transport à usage personnel peut rester sous le régime de l'admission temporaire pendant six mois, en continu ou par intermittence, sur une période de 12 mois». Mais selon le député de l'émigration Abdelouhab Yagoubi, initiateurs de la saisine de la Cour constitutionnelle, ces conventions concernent uniquement l'admission temporaire sur le territoire et «ne concernent en aucun cas le droit des citoyens à la propriété». De son avis, «les voitures dont

parlent les députés dans leur amendement sont, en effet, censées être importées définitivement en Algérie. Elles devraient aussi être immatriculées en Algérie à l'issue de leur dédouanement, ce qui confirme qu'il ne s'agit nullement d'admission temporaire», précise Yagoubi. Dans son texte, adressé jeudi dernier à la Cour constitutionnelle, le député a indiqué que ces deux conventions «ont aucune relation avec le droit des citoyens à la propriété». Pour lui, l'article 203 du PLF-2025, interdisant aux Algériens de l'étranger d'importer des voitures de moins de trois ans, «est contraire aux dispositions des articles 35 et 37 de la Constitution». L'article 203 du PLF-2025, exclut, dénonce le député, «des millions d'Algériens résidant à l'étranger du droit à la propriété, tout en les empêchant de participer au renouvellement du parc automobile national vétustes. Dans

ce document, les députés signataires réclament également un contrôle constitutionnel sur l'article 61 bis du PLF 2025, qui «comporte une violation manifeste de l'article 47 de la Constitution qui ne permet nullement à l'administration fiscale de compromettre les intérêts du citoyen au profit d'une partie ou d'un organisme privé étranger, comme le stipule l'article 47 de la Constitution». Les députés signataires estiment que «l'administration algérienne ne peut transmettre aucune information concernant un citoyen algérien à un Etat étranger, conformément à l'article 47 de la Constitution qui consacre la protection par l'Etat de la vie personnelle des citoyens et garantit la confidentialité des données personnelles». Pour ces députés «l'objectif de la lutte contre l'évasion fiscale est noble, mais il n'y a pas de cadre législatif en Algérie permettant à l'administration fiscale de transférer les données des citoyens algériens à des entités étrangères».

Nabila Amir

ACTIVITE INDUSTRIELLE

Recul au 2^e trimestre 2024

Selon l'Office national des statistiques, l'activité industrielle a reculé au deuxième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - L'Office national des statistiques vient de publier les résultats de son enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprises industrielles sur la situation et perspectives de l'industrie au deuxième trimestre 2024. Selon l'opinion des chefs d'entreprises publiques et privées ayant répondu à l'enquête, l'activité industrielle a reculé au deuxième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent. Le taux d'utilisation des capacités de production se situe principalement entre 50% et 75% et le niveau d'approvisionnement en matières premières a été inférieur à la demande exprimée selon près de 32% des concernés du secteur public, ce qui a engendré des ruptures de stocks à près de 30% d'entre eux allant à 29 jours selon certains d'entre eux, et reste égal selon la plupart de ceux du privé. «Près de 15 % des chefs d'entreprises du secteur public déclarent avoir connu des pannes d'électricité engendrant des arrêts de travail, toutefois, inférieurs à 8 jours. Par ailleurs, ces derniers déclarent être satisfaits de l'approvisionnement en eau durant ce trimestre», souligne le rapport de l'ONS.

Il précise qu'avec la stabilité des prix de vente, la demande en produits fabriqués a augmenté selon les chefs d'entreprises enquêtés du secteur public, mais reste stable selon ceux du secteur privé. La plupart des enquêtés déclarent avoir satisfait toutes les commandes reçues et leur substrait des stocks de produits

leur public et plus de 82% de ceux du privé. Toutefois, plus de 18% des concernés du secteur public et près de 6% de ceux du secteur privé déclarent avoir trouvé des difficultés à en recueillir.

L'ONS affirme, en outre, que pour des raisons principalement de vétusté des équipements, près de 62% des chefs d'entreprises publiques enquêtés et près de 24% de ceux du privé ont déclaré avoir connu des pannes durant ce trimestre, toutefois, inférieures à 5 jours, selon la plupart d'entre eux.

Par secteur d'activité, les chefs d'entreprises du secteur des mines et carrières ont affirmé que l'activité continue de reculer au second trimestre 2024. Le degré de satisfaction des commandes en matières premières reste égal aux besoins exprimés, selon la majorité des répondants.

Concernant le secteur de l'agro-alimentaire, les chefs d'entreprises ont affirmé que l'activité a reculé au

deuxième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent.

Pour le secteur des industries de la sidérurgie, des machines mécaniques électriques et électroniques, les chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête soulignent que l'activité a augmenté au cours de ce deuxième trimestre 2024. Près de 74% du potentiel de production ont déclaré avoir utilisé leurs capacités de production à plus de 90%. Le degré de satisfaction des commandes en matières premières reste inférieur aux besoins exprimés selon près de 38%, ce qui a engendré des ruptures de stocks à plus de 44% d'entre eux, allant à moins de 20 jours.

Selon l'opinion des chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête, la demande en produits fabriqués a augmenté durant ce trimestre.

Le secteur des matériaux de construction a connu, lui aussi, une augmentation de l'activité au cours de ce deuxième trimestre 2024. La majorité du potentiel de production déclare avoir utilisé ses capacités de production à plus de 75% et le degré de satisfaction des commandes en matières premières est supérieur aux



L'activité industrielle a reculé au deuxième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent.

besoins exprimés selon plus de 34% des répondants.

Pour le prochain trimestre, les industriels des matériaux de construction prévoient une hausse de l'activité et de la demande.

Concernant les prévisions pour le troisième trimestre 2024 du secteur

de l'industrie, l'ONS souligne que les chefs d'entreprises publiques ayant répondu à l'enquête prévoient une hausse de la production et de la demande, contrairement à ceux du secteur privé qui prévoient une stabilité.

K. A.

Les commerçants prévoient une hausse de l'activité

L'Office national des statistiques (ONS) a rendu publics les résultats de son enquête sur la situation et les perspectives du commerce au deuxième trimestre de 2024.

Selon l'ONS, l'activité commerciale a augmenté au deuxième tri-

trimestre de passer sur l'activité, ce qui a conduit à des ruptures de

stocks de la matière première et demi-produits ainsi que ceux des machines et matériels d'équipements, selon certains enquêtés.

La plupart des grossistes et des détaillants enquêtés se sont approvisionnés auprès du secteur public et privé à la fois. Par ailleurs, plus de 20% des détaillants se sont approvisionnés auprès du secteur privé seulement, selon l'ONS, ajoutant que

près de 12% des grossistes et plus de 20% des détaillants ayant

répondu à l'enquête jugent les prix d'acquisition des produits plus élevés comparativement à ceux du trimestre précédent, alors que ceux de la matière première et demi-produits et ceux des machines et matériels d'équipement

détaillants, affirme l'ONS, précisant que les commerçants grossistes jugent les prix de vente plus stables comparativement à ceux observés au trimestre précédent, contrairement

à ceux des détaillants qui les jugent plus élevés. Quant à l'état de la trésorerie, il est jugé normal selon

la plupart des enquêtés des deux secteurs, et reste bon selon plus de 25% des grossistes et plus de 20% des détaillants.

Concernant les perspectives, les commerçants grossistes et détaillants enquêtés ont prévu une hausse de l'activité et une stabilité des prix pour le troisième trimestre 2024.

K. A.

fabriqués, situation jugée normale par ces derniers. Près de 27% des enquêtés du secteur public ont déclaré avoir rencontré des problèmes de transport durant ce trimestre.

Aussi, selon les chefs d'entreprises publiques et privées, ayant répondu à l'enquête, les effectifs ont reculé durant ce deuxième trimestre 2024. Le niveau de qualification du personnel est jugé suffisant selon près de 75% des enquêtés du

secteur public et plus de 82% de ceux du privé. Toutefois, plus de 18% des concernés du secteur public et près de 6% de ceux du secteur privé déclarent avoir trouvé des difficultés à en recueillir.

L'ONS affirme, en outre, que pour des raisons principalement de vétusté des équipements, près de 62% des chefs d'entreprises publiques enquêtés et près de 24% de ceux du privé ont déclaré avoir connu des pannes durant ce trimestre, toutefois, inférieures à 5 jours, selon la plupart d'entre eux.

Par secteur d'activité, les chefs d'entreprises du secteur des mines et carrières ont affirmé que l'activité continue de reculer au second trimestre 2024. Le degré de satisfaction des commandes en matières premières reste égal aux besoins exprimés, selon la majorité des répondants.

Concernant le secteur de l'agro-alimentaire, les chefs d'entreprises ont affirmé que l'activité a reculé au deuxième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent, selon les commerçants de la droguerie, quincaillerie, appareils électroménagers et parfumerie et des textiles.

Elle reste stable selon les détaillants de l'agro-alimentaire, ainsi que de ceux des machines et matériels d'équipement.

Toutefois, souligne le rapport, la lenteur dans les délais d'approvisionnement, les formalités d'acquisition des marchandises trop longues

stocks de la matière première et demi-produits ainsi que ceux des machines et matériels d'équipements, selon certains enquêtés.

La plupart des grossistes et des détaillants enquêtés se sont approvisionnés auprès du secteur public et privé à la fois. Par ailleurs, plus de 20% des détaillants se sont approvisionnés auprès du secteur privé seulement, selon l'ONS, ajoutant que près de 12% des grossistes et plus de 20% des détaillants ayant

répondu à l'enquête jugent les prix d'acquisition des produits plus élevés comparativement à ceux du trimestre précédent, alors que ceux de la matière première et demi-produits et ceux des machines et matériels d'équipement

détaillants, affirme l'ONS, précisant que les commerçants grossistes jugent les prix de vente plus stables comparativement à ceux observés au trimestre précédent, contrairement à ceux des détaillants qui les jugent plus élevés. Quant à l'état de la trésorerie, il est jugé normal selon la plupart des enquêtés des deux secteurs, et reste bon selon plus de 25% des grossistes et plus de 20% des détaillants.

Concernant les perspectives, les commerçants grossistes et détaillants enquêtés ont prévu une hausse de l'activité et une stabilité des prix pour le troisième trimestre 2024.

K. A.

الوزير فايد التقى بمسؤولي الهياكل المركزية رهان على التطبيقات العملية لقانون المالية

إبراز التقدم المحرز والمؤشرات الإيجابية، خاصة في مجال مكافحة التهريب وكذلك في معالجة الانشغالات.

ووضعت المديرية العامة للجمارك نظام تخطيط مبتكرا يتيح متابعة دقيقة وتقييما مستمر العقود والأداء، ما يساهم في تعزيز الفعالية في تنفيذ مهامها الاستراتيجية، بينما وجه الوزير بتعميم النهج المعتمد من طرف المديرية العامة للجمارك في تنفيذ عقود الأهداف والأداء، ودعا باقي هياكل الوزارة إلى الاستفادة من هذه التجربة، مع دراسة سبل تعميم هذا النظام.

سعيد بشار



بهذه المناسبة، قدم المدير العام للجمارك وفريقه عرضا مفصلا حول مدى تقدم تنفيذ عقود الأهداف والأداء، من خلال

المتعلق بعقود الأهداف والأداء، فقد أكد المسؤول ذاته على ضرورة إدراج هذا المحور بشكل منهجي في جدول أعمال الاجتماعات التنسيقية لضمان تقييم شامل لجميع الهياكل، مشيرا إلى أن عقود الأهداف والأداء تدرج ضمن مقاربة شاملة للأداء تركز على ثلاثة أبعاد رئيسية، على غرار الشفافية والحكومة الجيدة، فعالية وكفاءة العمل العمومي وكذلك جودة الخدمات المقدمة للمواطنين. واعتبر الوزير فايد، في هذا الاتجاه، مساهمة المديرية العامة للجمارك أساسية، حيث تتمحور حول أربعة أهداف استراتيجية هي: تأمين الإيرادات، تحسين مناخ الأعمال وتعزيز القدرة التنافسية للمؤسسات، حماية الإقليم والمواطنين وكذا التطوير التنظيمي والانتقال الرقمي.

● في سياق الإعداد للتطبيقات العملية لقانون المالية 2025 ترأس وزير المالية لعزیز فايد اجتماعا تنسيقيا حول النصوص التطبيقية لتدابير قانون المالية ومتابعة عقود الأهداف والأداء للمديرية العامة للجمارك بخصوص التدابير التي تدرج ضمن دائرة اختصاصها، فيما يعكس التزام وزارة المالية بضمان حكومة صارمة موجّهة نحو النتائج لصالح تسير مالي شفاف وفعال.

وجمع اللقاء، بناء على هذا، الوزير فايد بالمديرين العامين للوزارة ومسؤولي الهياكل المركزية، في اجتماع تطرقوا من خلاله إلى محورين رئيسيين مدرجين ضمن جدول الأعمال، هما النصوص التطبيقية لتدابير قانون المالية لسنة 2025 ومتابعة تنفيذ عقود الأهداف والأداء للمديرية العامة للجمارك.

وشدد وزير المالية بخصوص المحور الأول، بعد عرض قدمته المديرية العامة للضرائب، على ضرورة استكمال إعداد هذه النصوص لضمان التنفيذ الكامل والفعال لتدابير القانون فور دخوله حيز التنفيذ، وهي الخطوة التي تدرج ضمن التأكيد على عدم تسجيل تأخر في ترجمة تدابير على أرض الواقع، إذ عادة ما تعد النصوص التطبيقية للقوانين المحك في مجال تطبيق القوانين من عدمه. أما فيما يخص المحور الثاني



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger